



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché/Publié le 28/03/2023

ID : 040-214001554-20230324-230324H1382H2-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 21 mars 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Cédric CHATON, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUEZE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Marc VERNIER

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à M. LAHOUEZE; Carine DUPUY a donné pouvoir à Mme DARRICAU.

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>12</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>14</u>

N° DEL20230324-006

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des associations adressées en Mairie pour l'exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 16 mars 2023,

Considérant que le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques, culturelles, de par son dynamisme, son implication dans la vie locale

Pour l'année 2023, l'analyse des demandes de subventions des associations et coopératives scolaires ont conduit à certaines propositions émises après avis de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

ARTICLE 1 -



ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS
ABEILLES LINXOISES	1 000,00 €
ACCA	1 750,00 €
AERO RC LINXE	600,00 €
AMICALE SAPEURS POMP.	1 000,00 €
AMICALE RETRAITES	500,00 €
AMIS DE L'EGLISE	500,00 €
ASSOC. SPORTIVE COLLEGE	400,00 €
FOYER S EDUC. COLLEGE	400,00 €
LA PENA	400,00 €
MUSICALINXE	1 300,00 €
BCA BASKET	6 000,00 €
RC LINXE TENNIS	4 000,00 €
RUGBY ACLR	10 000,00 €
LINXEPARATION	100,00 €
ASSOCIATIONS DES CHATS LIBRES	500,00 €
UDAC	100,00 €
TOTAL	28 550,00 €

ARTICLE 2 -

D'autoriser Monsieur le Maire afin de procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune de Linxe.

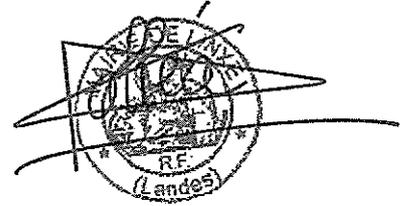
Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 2 abstentions .



Signé le , 30 Mars 2023

La Secrétaire de séance

Delphine CHOLÉ



Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »